

Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~  
Procès-verbal  
du Comité syndical du vendredi 12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet à 14h30 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 7 Juillet 2022.

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Etaient présents<br/>(en présentiel ou en visioconférence) OU représentés :</p> | <p>Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Patrick JAURES, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX est représentée par Marina BOURREL, José MARTINEZ, Nicole MORERE ,Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Antoine GOUTELLE , Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,</p> |
| <p>Etaient également présents (en présentiel ou en visioconférence) :</p>          | <p>Martine BONNET, Pascal DELIEUZE, Daniel JAUDON, Jean-Pierre PUGENS, Xavier PEYRAUD</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Absents ou excusés :</p>                                                        | <p>Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23</b></p>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.

M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du 17 Juin 2022.

Monsieur le Président soumet au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-34 : PRIX DE LA TRES PETITE ENTREPRISE (TPE) 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'HERAULT**

Lecture du rapport par M. ROIG.

C'est une action que nous faisons depuis des années et pour mémoire la mise en place au départ était sur notre territoire. Le soutien financier du SYDEL est de 3.000 euros et 600 euros par Communauté de communes.

Lors du bureau du 07 juillet dernier, l'avis a été favorable.

Mme NEGRIER-FERNANDO cite la réussite d'une TPE que nous avons soutenu qui travaille pour la protection des oiseaux par rapport aux dangers des éoliennes. Cette entreprise a débuté avec un employé et compte aujourd'hui un effectif de 24 personnes avec une renommée internationale.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-35 : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

Lecture du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST présente les partenariats en relation à la présente délibération avec les conventions et avenants à valider.

M. REQUI demande si des indicateurs de suivi ont été mis en place.

Mme MORERE précise que le PAT a un champ d'action assez large avec l'appui de partenaires compétents dans les différents domaines.

Les financements sont d'ores et déjà obtenus (voir les fiches actions) et prévoient des évaluations.

Mme MORERE précise que le travail est conséquent et que l'équipe du Pays travaille de manière coordonnée.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-36 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LE SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT ET LES COMMUNES FORESTIERES (COFOR)**

Lecture du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST précise que des conventions de partenariat sont à mettre en place dans le cadre de la charte Forestière, notamment sur les dessertes forestières sur les secteurs de Lauroux et de Les Plans.

Mme NEGRIER-FERNANDO mentionne que nous pouvons être satisfait de l'avancement concret de la Charte Forestière.

Elle félicite les techniciens du Pays pour l'accompagnement et la pédagogie déployés sur ces dossiers complexes.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-37 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025 PAYS CŒUR D'HERAULT ET OFFICES DE TOURISME**

Lecture du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER rappelle que cette convention coordonne les actions et permet la mise en place d'actions entre le Pays et les OT du territoire.

Le Président précise que nous avons l'habitude de ce type de partenariat pour travailler.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-38 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYDEL AU COMITE STRATEGIQUE DU GEOPARC TERRES D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER mentionne que le montage de cette action a été très complexe et précise que le portage est mené maintenant par le CD 34.

Mme MORERE souligne l'importance de cette action pour le CD 34 car elle présente un intérêt pour l'ensemble du territoire. La démarche est lourde et complexe et il faudra que les élus continuent avec obstination afin de maintenir le projet d'inscription auprès de l'Unesco.

M. SOTO confirme que le Président du CD34 soutient le projet « Geoparc Terre d'Hérault ».

M. ROIG propose d'apporter sa connaissance des dossiers UNESCO.

Sont alors nommés M. ROIG et Mme MORERE pour représenter le Pays dans cette instance.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-39 : REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AVEC VERSEMENT DE L'IFSE ET DU CIA REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AVEC VERSEMENT DE L'IFSE ET DU CIA**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Le Président précise que c'est la même démarche dans toutes les collectivités. Il est important de mettre en place le RIFSEEP afin de faire évoluer le référentiel des métiers et mieux respecter une équité. :

revoir les plans de carrière, rechercher et mettre en avant les compétences en interne avant d'aller chercher ailleurs. Le Président propose de ne pas rentrer dans le détail sauf si des questions s'imposent.

Mme MORERE précise que à la suite du départ de Vincent SALIGNAC, il est souhaitable d'orienter le recrutement sur un profil d'urbaniste afin d'accompagner au mieux le SCoT du Pays.

Il est précisé que Morgan PUJOL va gérer l'encadrement du pôle en remplacement de Vincent SALIGNAC en gardant sa mission sur le PCAET et que le recrutement va être effectué pour un poste de chargé de mission SCoT, strictement.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

Après le traitement des points de l'ordre du jour, la place est faite aux questions diverses.

M. BESSIERE souhaite remercier les équipes du SYDEL remercie l'assemblée pour leur appui dans l'attribution d'un IRM sur Clermont l'Hérault.

Le Président précise que le Contrat local de santé du Pays peut jouer un rôle dans ce dossier.

A ce jour, il faut attendre le verdict de l'ARS.

Par ailleurs, le SEGUR de la santé va avoir un impact sur le territoire avec la possibilité d'offrir des plateaux techniques mais les financements et les professionnels resteront à trouver.

Si l'IRM est attribuée, cela sera très positif pour le Pays, qui disposera alors du scanner sur Lodève et de l'IRM sur Clermont l'Hérault.

**Le Président** clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

**La séance est levée à 15h23..**

**Secrétaire de séance**

**M. Daniel JAUDON**